



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Communauté de Communes DU PAYS GRENOIS

4.10 Zonage

Saint-Maurice-sur-Adour



Légende

UA	UE	A	Nca	Nx
UB; UBa	1AU (1AUa; 1AUb; 1AUc)	N	Np	

Limite communale	Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article R151-35
Limite parcellaire	Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
Subdivision fiscale	Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - petit patrimoine
Bâti dur	Protection linéaire au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
Bâti léger	Zone d'application de l'article L.111-6 du code de l'urbanisme
Cours d'eau	Emplacement réservé
Etang, lac	Espace Boisé Classé
Cimetière	Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
Piscine	Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
PPRI - Zone bleue	Canalisation de gaz
PPRI - Zone rouge	Seuil des effets irréversibles (IRE) autour de la canalisation de gaz
Atlas des zones inondables	Secteurs soumis à des risques incendie de forêt (Aléa Fort)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Prescrit le : 8/12/2014	Arrêté le : 29/04/2019	Approuvé le : 2/03/2020
Modifié le : 18/12/2023		

METROPOLIS, atelier d'urbanisme
10 rue du 19 mars 1962
33 130 Ségles

Agence METAPHORE ARCHITECTURE URBANISME PAYSAGE

PLAN N° 10
ECHELLE 1/5 000

